

FICHE DE PRÉ-INSCRIPTION – BROCANTE

 Dimanche 6 septembre 2026



COORDONNÉES DE L'EXPOSANT

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Email :

N° de pièce d'identité :

Type de pièce (CNI, passeport...) :

TARIF EMPLACEMENT

Adhérents du Club : 7,50 € / mètre

→ 7,50 € × mètres = €

Non-adhérents : 10 € / mètre

→ 10 € × mètres = €

MODALITÉS DE PAIEMENT (choix à cocher)

Merci de sélectionner votre mode de paiement :

☐ **Chèque**

(envoi postal, dépôt dans la boîte aux lettres ou sur rendez-vous)

☐ **Carte bancaire (CB)**

(sur rendez-vous uniquement)

☐ **Virement bancaire**

(RIB transmis sur demande après confirmation de la pré-inscription)

 Adresse de dépôt ou d'envoi :

Maison de Quartier – 8 rue Jeannot – 54000 Nancy

 Le règlement est à établir à l'ordre du **Club Saint Nicolas**.

 Pour les paiements sur rendez-vous (CB ou dépôt spécifique), merci de le préciser dans l'espace commentaire, nous reviendront vers vous pour vous pour définir un rendez-vous.

RÈGLEMENT ET ORGANISATION

- Installation des exposants autorisée de **6h00 à 7h30**
- Rangement des stands de **18h00 à 19h00**
- Entrée des véhicules uniquement par **l'entrée rue Charles III**
- Une **photocopie de la carte grise** doit être déposée lors de l'inscription
- Ce vide-grenier est réservé aux **particuliers uniquement**
- Seuls les **objets personnels et usagés** peuvent être vendus
- La vente de boissons et denrées alimentaires est **strictement interdite**, sauf pour la buvette officielle

CONTACT

Téléphone : 07 49 91 19 01

Email : contact@clubstnicolas.fr

Adresse : 8 rue Jeannot 54000 – NANCY

INFORMATION IMPORTANTE

Cette demande correspond à une **pré-inscription**.

Une confirmation vous sera envoyée après étude de votre dossier.

L'inscription sera **définitive uniquement après validation du dossier complet et réception du règlement**.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e), atteste sur l'honneur :

- ☐ Ne pas être commerçant(e)
- ☐ Participer uniquement à titre occasionnel à des vide-greniers
- ☐ Ne pas avoir participé à plus de deux vide-greniers ou brocantes au cours de l'année civile, conformément à l'article L310-2 du Code de commerce

Fait à :

Le :

Signature :

(précédée de la mention « Lu et approuvé »)